

**ARRÊTÉ du MAIRE N° PM 22.70 C**

**Objet : OPÉRATION ESPACE PUBLIC – STAGES DE SKATEBOARD**

**Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4<sup>e</sup> partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande Les espaces jeunes du Service Jeunesse, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public à la place Saint-Pierre, entre le jeudi 27 octobre 2022 et le samedi 29 avril 2023 de 13 heures à 18 heures, afin d'organiser sept (7) séances de stage de Skateboard..

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation pour des raisons de sécurité et d'organisation de prendre des dispositions propres à prévenir tous risques d'accidents,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les Espaces Jeunes du Service Jeunesse sont autorisés à occuper la place Saint-Pierre à l'occasion de sept (7) séances de stage de Skateboard aux dates suivantes :

- jeudi 27 octobre 2022,
  - samedi 19 novembre 2022,
  - samedi 10 décembre 2022,
  - samedi 21 janvier 2023,
  - samedi 25 février 2023,
  - samedi 25 mars 2023,
  - samedi 29 avril 2023.
- de 13 heures à 18 heures.

**Article 2 :** Les organisateurs s'engagent à laisser la place qu'ils occupent, débarrassée de tous déchets : poubelles, cartons et détritres de toutes natures.

**Article 3 :** La Directrice générale des services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du centre de secours Principal, les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le vendredi 21 octobre 2022

**Copies transmises par mail :**

SERVICES TECHNIQUES  
DEMANDEUR  
GENDARMERIE  
CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez,  
Emmanuel HANON